

Image not found or type unknown



Probleme vente a domicile arnaque

Par **tiotphilou**, le **02/03/2008** à **22:50**

Bonjour
J'ai signé un contrat d'une personne qui vendé des distributeur de boissons a la maison avec une mise en place d'un systeme sur mon arrivé d'eau.
Aujourd'hui j'ai rendu l'appareillage, mais le souci c'est qu'il me tire toujours 64 € par mois pendant 6 moix alors que je n'ai plus rien.
Puis-je faire opposition sur le prelevement est quel recours puis-je faire car lorsque que j'ai signé ce contrat j'étais en plein divorce donc totalement perdu.
Merci de votre reponse cher lecteur